

## Communiqué de presse

### Etude sur l'évolution des coûts de l'aide sociale

#### **Les loyers et les primes de caisse-maladie: des facteurs de coût**

**Berne, le 6 septembre 2017 – Au cours de ces dernières années, les coûts de l'aide sociale ont augmenté sensiblement. Les causes principales de cette évolution sont, en dehors de la croissance démographique, les loyers et les primes de caisse-maladie en hausse. De l'avis de la CSIAS, de nouvelles augmentations des coûts ne peuvent être évitées que par des investissements accrus dans la formation de rattrapage et la prévention de la pauvreté.**

Au cours de ces cinq dernières années, les coûts de l'aide sociale ont augmenté sensiblement. C'est ce qui ressort du rapport du Conseil fédéral «Evolution des coûts de l'aide sociale» publié aujourd'hui. Si l'on tient compte des transferts directs intervenus notamment en 2008 et en 2012, l'augmentation des coûts entre 2006 et 2015 se monte globalement à 32%. Cette augmentation est due d'une part à la croissance démographique, d'autre part aux coûts plus élevés par cas. Ces derniers ont augmenté notamment en raison des loyers et des primes d'assurance-maladie en hausse. Les frais de santé plus élevés, la baisse de la réduction des primes et la diminution des logements abordables touchent tout particulièrement les couches les plus vulnérables de la population et ils doivent être pris en charge pour une partie considérable par l'aide sociale.

Compte tenu des tendances sociodémographiques, des évolutions sur le marché du travail et dans le domaine de l'asile ainsi que des nouveaux risques sociaux qui ne sont pas couverts par les assurances sociales, il faut s'attendre à une augmentation des coûts de l'aide sociale également à l'avenir. Pour éviter qu'une part croissante de la population ait besoin d'être soutenue par l'aide sociale, il faut prendre davantage de mesures préventives. Du point de vue de la CSIAS, des mesures dans le domaine de la formation et du logement ainsi que des allègements ciblés en faveur des familles à faible revenu sont particulièrement importants.

Plus de la moitié des adultes bénéficiaires de l'aide sociale ne dispose pas d'un certificat de formation professionnelle. Ces personnes sont plus souvent et plus longtemps que la moyenne au chômage et même en travaillant à plein temps, elles ne sont souvent pas en mesure de nourrir leur famille. Une intégration durable des personnes soutenues dans le marché du travail demande des programmes de formation de rattrapage et de qualification professionnelle plus nombreux. Ceci vaut notamment pour les personnes du domaine de l'asile qui, la plupart du temps, ne disposent pas des compétences de base nécessaires à une insertion professionnelle.

Par ailleurs, il s'agit de développer de manière ciblée la construction de logements sociaux, notamment dans les zones urbaines et dans les régions au marché du logement tendu. Des études récentes mettent

en évidence qu'une part croissante de la population ne peut plus supporter les loyers et a donc besoin du soutien financier par l'aide sociale.

Pour réduire la pauvreté des familles, les prestations complémentaires pour familles introduites déjà dans différents cantons (Soleure, Tessin, Vaud et Genève...) s'avèrent être des mesures efficaces. Cette approche doit être développée et examinée de manière approfondie dans tous les cantons afin de réduire le taux d'aide sociale des enfants et des adolescents, supérieur à la moyenne.

En tant que dernier système de protection, l'aide sociale est par ailleurs particulièrement touchée par les transferts de coûts qui résultent des économies réalisées au niveau des assurances sociales. Il faut dès lors veiller à éviter que les révisions de l'AI, des prestations complémentaires et de l'assurance-chômage deviennent des charges supplémentaires pour l'aide sociale et entraînent une augmentation du taux d'aide sociale.

### Renseignements

Felix Wolffers, Coprésident de la CSIAS

Tél. 079 763 91 26

Bettina Seebeck, responsable secteur études CSIAS

Tél. 031 326 19 13